

Ci-dessous, les coordonnées des structures sur Rouen.

Il en existe dans tous les départements :

- Centre d'information aux droits des femmes et des familles (CIDFF). Spécialisé dans le conseil juridique et le soutien psychologique auprès des femmes victimes de violences : 33 rue Pré de la Bataille | tél. : 06 66 25 47 16
- Association d'aide aux victimes (AVIPP) 1 rue Guillaume le Conquérant | tél. : 02 35 70 10 20
- Maison de la justice et du droit : Place Alfred de Musset | tél. : 02 35 12 29 20
- Planning familial : 41 rue d'Elbeuf | tél. : 02 35 73 28 23

QUEL QUE SOIT VOTRE DOMICILE, VOUS POUVEZ CONTACTER PLUSIEURS NUMÉROS GRATUITS OU SITES NATIONAUX (ce ne sont pas des numéros d'urgence)

- 3919 : information et écoute pour les femmes victimes de violences
- 0 800 05 95 95 : information et écoute « Viols Femmes Informations »
- 0 800 08 11 11 : information et écoute du Planning Familial (IVG-contraception-sexualités)
- Plateforme de signalement en ligne de la police et de la gendarmerie : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Site du Secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr>



VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE HARCÈLEMENT OU D'UNE AGRESSION SEXISTE / SEXUELLE



- Vous avez été suivie de façon insistante et inquiétante ;
- quelqu'un vous a montré ses parties intimes alors que vous ne le souhaitiez pas ;
- vous avez été l'objet d'une insulte sexiste ;
- vous avez subi des frottements insistants ou des attouchements sur des parties intimes ;
- vous avez subi une tentative de viol ou été violée.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles cela s'est produit VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE.

Le seul responsable est l'agresseur. Rien ne justifie des injures, des menaces, une agression sexuelle ou un viol.

Ces comportements sont PUNIS par la loi, vous pouvez porter plainte.

VOUS POUVEZ CHERCHER DE L'AIDE AUPRÈS DES ÉQUIPES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION DE L'ARMADA :

Aux équipes de secouristes (Protection Civile, Croix Rouge) et poste médical

rive droite au niveau des bateaux n° 7, 8, 20, 35 et du ponton d'honneur, rive gauche au niveau des bateaux n° 45 et 39.

Aux équipes de prévention et de réduction des risques signalées par le logo.



Aux équipes de bénévoles portant un gilet vert

Aux agents de police en patrouille et au stand de police
(rive droite, bateau n°8, terminal de croisière).

Aux agents de police aux points d'entrée

(Panorama, aux pieds des ponts Guillaume le Conquérant, et Flaubert).

Aux agents des sociétés de sécurité.

Ils pourront vous écouter, vous conseiller sur les suites à donner et vous apporter un premier soutien.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE IMMÉDIATEMENT OU DANS LES PROCHAINS JOURS :

1. Demander de l'aide en urgence sur le site ou en composant le 17 (Police Secours)

En cas d'agression dans les transports en commun : alerter le conducteur ou tout autre personnel du transporteur, ou utiliser les bornes d'appel d'urgence dans le métro.

2. Recueillir si possible des témoignages et conserver les preuves:

- Demander le numéro de téléphone ou l'adresse mail aux témoins.
- Leur demander de partager avec vous leurs éventuelles photos ou vidéos.

3. Déposer plainte

- Sur site, auprès du commissariat mobile.
 - Auprès du commissariat le plus proche du site ou de votre domicile, ou dans une brigade de gendarmerie.
- Hôtel de Police de Rouen : 7 rue Brisout de Barneville
tél. : 02 32 81 25 00 | contact psychologue : 02 32 81 44 44

En cas d'agression dans les transports en commun :

déposer plainte dans les 72 heures maximum (délai de conservation des images vidéo).

4. Faire constater les lésions et les traumatismes en cas d'agression

- Au Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA) situé à côté des urgences du CHU de Rouen, si possible après dépôt de plainte.
CHU Charles Nicolle, 1 rue de Germont | tél. : 02 32 88 82 84
- Chez un médecin généraliste afin qu'un certificat médical soit établi.

5. Être écoutée, conseillée et accompagnée par des structures spécialisées :

Vous pourrez ressentir dans les jours suivants l'agression, le besoin de raconter ce qui vous est arrivé, et / ou entreprendre des démarches.